

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 : DATE ET NATURE DE L'ÉPREUVE.

Le dimanche 3 mars 2019 se déroulera le 32ème semi-marathon du GIVRÉ DE NAY organisé par l'association « Les Amis du Givré du Pays de Nay » et la ville de Nay. S'ajouteront un trail de 13,4km, un canitrail sur le même circuit, une marche de 12,3km et une marche famille loisir de 7km. Départs et arrivées auront lieu Place de la Mairie à Nay.

ARTICLE 2 : LES HORAIRES DES ÉPREUVES.

- 1^{ère} course : Marche 12,3km. **Départ 9h00** Maison Carrée Place de la Mairie.
- 2^{ème} course : Trail 13,4km. **Départ 9h15** Maison Carrée Place de la Mairie.
- 3^{ème} course : Canitrail 13,4km **Départ 9h20**.
- 4^{ème} course : Semi-Marathon **Départ fictif 9h05** allée Chanzy. **Réel 9h15** sur Vélo route Point D.
- 5^{ème} activité : Marche famille loisir 7 km départ Maison Carrée place de la Mairie 10h00.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION.

Les trois courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non possédant un certificat médical de moins d'un an portant la mention « **apte à la course à pied ou à la marche en compétition** » Les compétiteurs doivent être majeurs pour le semi-marathon et âgés d'au moins seize ans pour le 12,3km marche et trail.

Seules les licences autorisant la « course à pied en compétition » seront retenues. (FFA.UFOLEP.FSGT.FFTRI)

ATTENTION : Aucune inscription ne sera enregistrée sans présentation d'une licence ou d'un certificat médical.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Pour la Marche famille loisir pas besoin de certificat médical. Il n'y aura pas de remise de dossard.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS consigne gobelet comprise (1€ restitué).

Le droit d'inscription pour le semi et le trail est fixé à 12€ jusqu'au samedi 2 mars, 14€ le dimanche. et pour la marche 10€ (11€ le dimanche) 7€ pour la marche loisir.

Où s'inscrire : Par courrier jusqu'au mercredi 27 février (Mairie de Nay, Place de la République, CS70034 - 64800 NAY) Attention au délai d'acheminement.

Par Internet : www.pb-organisation.com/page28.html jusqu'au samedi 2 mars 2019 à 12h00. Renseignements

au : 06 66 44 09 31 ou www.legivre.org

Remise des dossards et inscriptions : à la Mairie de Nay le samedi 2 mars de 10h à 12h30 et de 14h à 15h ou le dimanche de 7h00 à 8h45. Le dossard devra être porté devant sur la poitrine et non plié. **Pas de dossards pour la marche Famille Loisir. Prévoir vos épingles.**

Aucune photocopie ne sera faite le jour de la course.

ARTICLE 5: PARCOURS ET CIRCULATION.

Parcours: 1 boucle sur route de 21,100km pour le semi-marathon —1 boucle sur route de 12,3km (1km de sentier) pour la marche. 1 boucle de 13,400km pour le trail et canitrail. Une boucle de 7km pour la marche loisir. Parcours disponible sur WWW.legivre.org.

Circulation: Obligatoirement sur la droite de la chaussée. Suivre les instructions des signaleurs. Ravitaillements sur le parcours (6ème, 10ème, 15ème, 18ème Km) (5^{ème} et 9^{ème} pour le 12,3km)

ARTICLE 6: RESPONSABILITÉ.

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL. L'assistance médicale sur le parcours est assurée par La Protection Civile et un médecin.

ARTICLE 7: REMISE DES PRIX.

Un cadeau de bienvenu à l'arrivée pour le SEMI le TRAIL le canitrail et la MARCHE 12,3KM. La remise des prix se fera à partir de **11 h00 sous les halles Place de la Mairie**.

Ces épreuves sont dotées de lots attribués par tirage au sort et de 710€ en espèces. Devant les difficultés pour l'organisation de contrôler les éventuelles infractions au règlement de la marche, celle-ci ne sera pas dotée d'un prix en espèces.

	SEMI	TRAIL
1 ^{er} (H et F)	100 €	60 €
2 nd (H et F)	75 €	40 €

ARTICLE 9: JURY

Les participants aux épreuves hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du code du sport. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions et dispositions ou de faire toutes modifications pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10: DROIT A L'IMAGE

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

BULLETIN D'INSCRIPTION



à renvoyer à :

Le Givré du Pays de Nay
Mairie de Nay - Place de la République-CS70034- 64800 NAY
Droit d'inscription : 12€ (**14€ le dimanche**)
Droit d'inscription Marche : 10€ (**11€ le dimanche**)
Inscription sans dossard : Marche famille loisir : 7€
gratuit pour enfants de moins de 15ans

SEMI TRAIL CANITRAI MARCHE FAMILLE LOISIR

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

Licencié (N° licence) Non licencié (Certif. Médical -1an) Autorisation Parentale

N°

DATE DE NAISSANCE : Jour / Mois / Année

SEXE : FÉMININ

MASCULIN

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

Avant d'envoyer votre bulletin d'inscription, assurez vous que vous y avez joint une photocopie de votre licence ou certificat médical, ainsi que le chèque libellé à l'ordre de : Le givré du Pays de Nay

Attention, il ne sera pas fait de photocopie du certificat médical ou de votre licence
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

SIGNATURE

www.legivre.org